

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2017

Le onze avril deux mil dix-sept à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal s'est réuni, en séance publique ordinaire, salle des cérémonies, en mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel FIEVET, Maire.

Date de convocation : 04/04/2017

Nombre de conseillers en exercice : 19

ETAIENT PRESENTS :

Daniel FIEVET- Annie PATTE CAMBAY - André Marie FORRIERRE - Yves WAYEMBERGE - Chantal MAILLY- Raymond DENHEZ - Agnès PETYT - Marie-Françoise DELLOUE - Pascale BENGIN - Floriane THIELAIN - Julien LALAUX - Logan RAMETTE

Absents excusés : Franck LEFEBVRE qui donne procuration à Agnès PETYT
Gisèle GARREAUD qui donne procuration à Yves WAYEMBERGE
Laurent HUTIN qui donne procuration à Daniel FIEVET
Monique MILHEM qui donne procuration à Julien LALAUX

Absents : Christophe FERON - Jérôme MELI- Isabelle GALLOIS

Quorum fixé à 10 → Conseillers présents : 12 (16 pour les votes car 4 procurations)

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance, il est **19H58**

Le conseil désigne Floriane THIELAIN comme secrétaire de séance.

Le maire fait adopter le compte-rendu de la dernière réunion.

1. AFFECTATION DES RESULTATS 2016

Par délibération en date du 22 mars 2017, le conseil a constaté les résultats de clôture qui sont les suivants :

-Excédent de fonctionnement de clôture	670 706.48 €
-Déficit d'investissement de clôture	- 363 337.17 €
-Excédent global disponible	307 369.31 €

Afin de financer le budget 2017, le conseil, à l'unanimité, décide de **reprendre le déficit d'investissement de 363 337.17€ au compte 001** en dépenses d'investissement et **d'affecter la somme de 363 337.17€ au compte 1068**. L'excédent disponible de **307 369.31€ est affecté au compte 002** en recettes de fonctionnement.

2. VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES 2017

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de maintenir les taux des taxes locales qui sont :

Taxe habitation :	18.21%
Taxe foncière sur le bâti :	17.59%
Taxe foncière sur le non bâti :	44.14%

3. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017

Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2017 qui s'élève à 1 566 507.17€ en investissement (reports compris) et 1 727 443.31€ en fonctionnement. Le budget est équilibré en section de fonctionnement et d'investissement.

4. ATTRIBUTION DE TRAVAUX AUX ENTREPRISES

Le Maire propose au conseil de choisir les entreprises à retenir pour les prochains travaux, ceci sur proposition de la commission d'appel d'offres. Il demande à Logan RAMETTE de bien vouloir quitter la salle puisque les devis de son Frère Damien vont être présentés au vote du conseil. Celui-ci s'exécute.

a- Mur de soutènement entre les boulistes et la propriété Miersman

La Ste BONIFACE contactée n'a pas répondu à la demande de devis

Devis Ste JMB 8321€ HT

Devis Damien RAMETTE 5243.40 € HT les travaux sont attribués à D. RAMETTE (Unanimité)

b-Cloison dans l'école maternelle

Devis Ste LOGI TRAVAUX

4500 € HT

Devis Ste JMB

4148 € HT

les travaux sont attribués à JMB (unanimité)

Devis DE GRAEF

4200 € HT

Devis D RAMETTE

non retenu car non conforme aux prescriptions techniques

Les crédits nécessaires ont été portés au BP2017 en section d'investissement.

Logan RAMETTE revient dans la salle du conseil et participe à nouveau aux débats.

5. ADHESION DE COMMUNES AUX MURS MITOYENS

Le conseil accepte à l'unanimité l'adhésion de la commune de VERTAIN aux « murs mitoyens » à compter du 1^{er} juillet 2017.

6. GROUPEMENT DE COMMANDE-SIDEC- FOURNITURE DE GAZ NATUREL

Le Maire explique au conseil qu'il souhaite que la commune adhère au SIDEC pour le groupement de commande « fourniture gaz naturel » de façon à bénéficier de meilleurs tarifs. Cependant cette adhésion arriverait trop tardivement pour prendre la relève des contrats qui arrivent à échéance en juillet.

Après discussion et délibération, le conseil décide à l'unanimité d'attendre la mise en place du prochain groupement de commande à l'horizon 2020. Il précise qu'il faudra renégocier les contrats actuels de façon à ce qu'ils arrivent tous à échéance en septembre 2020, date à laquelle il est possible que la commune soit alors adhérente au groupement de commandes du SIDEC.

7. LE POINT SUR LES COMMISSIONS

Chaque responsable rend compte des travaux de sa commission.

QUESTIONS DIVERSES

SUBVENTION SUR AMENDES DE POLICE

Le conseil décide de solliciter une subvention sur amendes de police pour deux ilots face au n°27 et n°28 rue de Caullery. Le coût prévisionnel est de 9 723 € HT. Le Maire est chargé de monter le dossier et d'intervenir autant que de besoin.

PARC EOLIEN VALLEE D'ELINCOURT

ENGIE sollicite la signature d'une convention relative au parc éolien de la « Vallée d'Elincourt ».

Le maire rappelle au conseil municipal que celui-ci a émis un avis de principe favorable « sous réserve que les impacts environnementaux et paysagers prennent en compte la proximité du Moulin Brunet ».

Ceci n'ayant pas été réalisé, le conseil décide à l'unanimité d'émettre dans l'attente un avis négatif sur ce projet et dit que la présente délibération sera notifiée au pétitionnaire par lettre recommandée avec AR.

FLEURISSEMENT 2017

Le Maire donne lecture d'une lettre des Ets STEEMPUT qui déclarent se désister de l'offre de fleurissement 2017. D'autres sociétés ont été contactées mais la saison étant commencé ils ne peuvent répondre favorablement à la consultation.

Sur proposition du Maire, le conseil accepte que le fleurissement soit pris en charge par les services techniques pour 2017, avec l'aide précieuse de la paysagiste de la communauté de communes du caudrésis-catésis.

L'ordre du jour étant épuisé, les conseillers n'ayant plus de questions, le Maire lève la séance, il est 22H00

Suivent les signatures

Le Maire,

Les Conseillers Municipaux,